

Santé et droits sexuels et génésiques

2013/2040(INI) - 10/12/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 334 voix pour, 327 voix contre et 35 abstentions, une résolution de remplacement présentée par le groupes PPE et ECR sur la santé et les droits sexuels et génésiques.

La résolution préparée par la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres **a été rejetée en Plénière**. Le texte avait été initialement déposé lors de la Plénière d'octobre 2013 mais avait été renvoyé en commission parlementaire pour approfondir le débat. La commission des droits de la femme avait ensuite effectué des ajustements sans modifier la substance du texte en vue d'un vote lors de cette session.

La résolution alternative des groupes PPE et ECR a finalement été adoptée et précise que le programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) qui s'est tenue au Caire en 1994 donne **une définition de la santé et des droits sexuels et génésiques (SDSG)**. La résolution observe par ailleurs que la définition et la mise en œuvre des politiques relatives aux SDSG et à l'éducation sexuelle dans les écoles **relèvent de la compétence des États membres**.

Le Parlement note cependant que, même s'il appartient aux États membres de définir et de mettre en œuvre les politiques relatives à la santé et à l'éducation, l'Union européenne peut contribuer à promouvoir les meilleures pratiques au sein des États membres.

À noter qu'une autre proposition de résolution de remplacement présentée par le groupe EFD a également été rejetée en Plénière par 548 voix contre, 95 voix pour et 48 abstentions.